

Compte rendu, Conseil Municipal 28 avril 2026

Lors de sa séance du 28 avril, le conseil municipal a abordé les points suivants :

- 1. Résolution 2026-15a, don d'urgence de CHF 25'000 à Médecins du monde pour venir en aide aux populations civiles au Liban et dans les pays du Golfe. Présentée par les Verts, Vertes, Socialistes, LJS, LC-VL et PLR.**

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour pour raccourcir les délais et éviter de devoir attendre la prochaine séance du Conseil municipal agendée le 26 mai 2026. En effet la clause d'urgence n'est plus autorisée dans ce genre de situation ce qui implique la nécessité de respecter le délai référendaire de 40 jours.

L'UDC marque son opposition à ce don pour les motifs suivants : cette organisation reçoit des donations du canton et de particuliers qui peuvent être meyrinois (double donation dans leur cas). De plus, l'UDC estime que ce genre de donation doit être dirigée vers des besoins en Suisse et non à l'étranger.

Tous les autres partis, dont le PLR-MC soutiennent cette résolution.

La résolution est acceptée par 25 oui, 1 abstention et 5 non

- 2. Délibération n°2026-08 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.**

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 31 oui.

- 3. Délibération n° 2026-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025.**

- 4. Délibération n° 2026-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.**

Ces deux objets ont été regroupés et concernent les comptes 2025 de la commune de Meyrin. En résumé, les comptes de la commune révèlent un excédent de d'un montant légèrement inférieur à 23 millions de francs et cela malgré la baisse de 2 centimes additionnels de la commune et de 1 centime cantonal. Il y a toujours des correctifs issus d'exercice précédents favorables à la commune mais il faut préciser que nous sommes toujours à la merci des résultats et de la présence de 7 gros contributeurs comme Total.

Les délibérations sont renvoyées en commission élargie à l'unanimité par 31 voix pour.

5. Délibération n°2026-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF1'055'000.- CHF1'200'000.- destiné à la rénovation et à la transformation des locaux du bâtiment de la mairie actuelle. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (C. Nobs, UDC)

En commission il a été répété le manque de locaux à disposition pour les associations. Les commissaires ont constaté qu'en surélevant le bâtiment d'un étage à l'occasion de cette rénovation il y aurait plus de surface disponible et cela à moindre coûts. C'est cette modification qui a engendré l'actualisation du crédit d'étude.

La délibération a été acceptée à l'unanimité par 31 voix pour.

6. Délibération n° 2026-03a relative à un prêt de CHF 19'600.- à l'Association Mémoires de Meyrin pour la souscription de parts sociales délivrées par la coopérative Les Fraisiers de Mategnin et à l'acquisition par la ville de Meyrin d'une part sociale d'un montant de CHF 100.- délivrée par ladite Coopérative, dans le cadre du projet d'Appartement-musée à Meyrin-Parc. Rapport de la commission culture (R. Haas, LC-VL)

Beaucoup de commissaires ont tout d'abord relevé la contradiction de transformer un logement en musée malgré la pénurie de logement dans le canton.

Le PLR n'a rien à redire quant au prêt à accorder mais s'oppose à l'acquisition d'une part sociale afin d'éviter toute obligation en découlant. Dans cet optique, le PLR-MC a déposé un amendement transformant le prêt en don et en supprimant l'achat de part sociale.

L'amendement du PLR est accepté par 13 voix pour, 11 abstentions et 5 voix contre.

La délibération est acceptée par 22 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre.

7. Délibération n° 2026-04a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'190'000.- destiné à la réalisation des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées situés à l'avenue Louis-Casaï à Cointrin. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (C. Nobs, UDC)

Le PLR a demandé en commission qu'un inventaire complet des canalisations de la commune soit présenté pour savoir dans quels secteurs la séparation des eaux pluviales et usées n'a pas encore été faite. Rappelons ici qu'il s'agit-là d'une obligation légale.

La délibération a été adoptée à l'unanimité par 29 oui.

8. Résolution n° 2026-02 présentée par le Conseil administratif de la ville de Meyrin relative à l'acquisition du parking souterrain du Coeur de Cité et à son exploitation.

Ce texte vise à montrer l'engagement de la commune dans cette affaire et à en fixer le cadre. Le PLR s'opposera à tout chèque en blanc donné au Conseil Administratif et à tout prix qu'il jugera excessif.

L'objet est renvoyé en commission ad hoc cœur de cité et travaux publics/entretien des bâtiments à l'unanimité de 31 voix.

Vous retrouverez l'ordre du jour complet ainsi que les textes discutés lors de la séance du 28 avril sous le lien suivant : [Convocation à la séance du 28 avril 2026 et ordre du jour complet](#)

Vous pourrez retrouver les PV de toutes les séances du Conseil municipal sous le lien suivant :

<https://www.meyrin.ch/fr/votre-mairie-politique-conseil-municipal/pv-des-seances>.

Vous retrouverez les décisions du Conseil municipal sous le lien suivant :

<https://www.meyrin.ch/fr/votre-mairie-politique-conseil-municipal/seances-du-conseil-municipal>



Philippus de Koning
Président PLR-MC